

Dénomination **SASU HELIOS DEVELOPPEMENT**

Adresse **67 Rue Charles Lindberg
BP 90
76520 BOOS
SIE ROUEN EST VILLE**

SIRET **8 0 2 8 4 4 5 0 6**

Exercice social du **01 / 01 / 22**

au : **31 / 12 / 22**

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASIMILEES

	Imputations	Montants à payer	Minorations (Art. 1668 du CGI)
Impôt sur les Sociétés	01	03	04
Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	20		
Dont report en arrière de déficit	21		
Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse	22		
Dont crédit d'impôt recherche	23		
Dont réduction d'impôt mécénat	24		
Dont excédent du précédent exercice	25		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07	
Contribution Sociale		08	09
Montant d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées à payer :		10	
Plus-value article 208C du CGI (SIIC)		13	
Montant total à payer :		12	

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : **06 / 06 / 2022** Téléphone **02 . 35 . 60 . 57 . 24**
Chèque ☐ Télépaiement ☐
Virement ☐

Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par << Imputation >>

Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer

CADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION

Somme Date N° d'opération : Date de réception :

AIDE AU CALCUL D'ACOMPTE - IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 25 sont à reporter au recto de l'imprimé à retourner au service.

		BASE	TAUX	MONTANT
A01	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 25.0 %)		6.25	
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15 %)		3.75	
A03	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitations et interventions brevetables			
	A04 Total (lignes A01 à A03)			
	A05 Régularisation du 1er acompte			
	A06 Montant d'acompte d'IS dû (ligne A04 +/- A05)			
A07	Crédit d'impôt compétitivité et l'emploi		20	
A08	Report en arrière de déficit		21	
A09	Crédit d'impôt pour investissement en Corse		22	
A10	Crédit d'impôt recherche		23	
A11	Crédit d'impôt mécénat		24	
A12	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)		25	
	A13 Total des imputations sur IS (lignes A07 à A12) à reporter ligne 01 du 2571		01	
			MONTANT	
A14	Montant d'IS à payer (ligne A06 - ligne A13), éventuellement plafonné à reporter ligne 03 du 2571		03	
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), la case 04 doit être cochée				
Calcul du montant d'acompte des contributions assimilées				
		BASE	TAUX	MONTANT
B01	Taxe brute			
B02	Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer à reporter ligne 07 du 2571		07	
		BASE	TAUX	MONTANT
B03	Taxe brute		0.825	
B04	Régularisation du 1er acompte			
B05	Montant de Contribution sociale à payer (ligne B03 +/- B04), éventuellement plafonné à reporter ligne 08 du 2571		08	
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), la case 09 doit être cochée				
Calcul du montant total de versement				
			MONTANT	
C01	Montant total d'IS et contributions assimilées à reporter sur la ligne 10 du 2571		10	
C02	Plus-value article 208C (SIIC) à reporter sur la ligne 13 du 2571		13	
C03	Montant total à payer (cases 10 + 13) à reporter sur la ligne 12 du 2571		12	